

Femmes enceintes – Quel vaccin pour vous contre la grippe H1N1?

En tant que future mère, il est tout naturel d'être préoccupée par votre santé et celle de votre bébé pendant la pandémie de grippe H1N1. Tout au long de votre grossesse, vous avez sans doute reçu beaucoup de conseils sur quoi manger, comment faire de l'activité physique et quoi éviter pour protéger la santé de votre bébé. Se faire vacciner contre la grippe H1N1 est une autre mesure que vous pouvez prendre pour réduire les risques pour votre santé et celle de votre bébé associés à l'infection par le virus H1N1.

Les femmes enceintes ne sont pas plus susceptibles de contracter le virus H1N1 que les autres personnes, mais si elles le contractent, elles ont environ cinq fois plus de chances d'être hospitalisées et environ trois fois plus de chances de présenter des complications gravissimes.

À ce jour, plus des deux tiers des femmes enceintes hospitalisées en raison de la grippe H1N1 en étaient à leur troisième trimestre.

Qui doit recevoir le vaccin avec ou sans adjuvant?

Vous hésitez peut-être à vous faire vacciner contre la grippe H1N1, ou vous ne savez pas quel type de vaccin vous convient. Voici ce que nous savons au sujet du vaccin contre la grippe H1N1.

Deux types de vaccin contre la grippe H1N1 sont offerts : avec adjuvant et sans adjuvant. La plupart des Canadiens recevront le vaccin avec adjuvant. Un adjuvant est une substance qui stimule la réponse immunitaire. L'adjuvant est fait d'huile naturelle, d'eau et de vitamine E. Le vaccin sans adjuvant ne contient pas ce genre de substance. Le vaccin avec adjuvant est maintenant offert partout au pays. Les doses de vaccin sans adjuvant commandées par le Canada seront prêtes au début de novembre.

- **Le vaccin sans adjuvant est recommandé pour toutes les femmes enceintes, peu importe le stade de leur grossesse.**

Toutefois, si le vaccin sans adjuvant est difficile à obtenir, certaines femmes enceintes devraient songer à recevoir le vaccin avec adjuvant.

- Si vous êtes **enceinte de plus de 20 semaines OU** si vous souffrez d'une maladie chronique (comme l'asthme ou le diabète), vous êtes plus à risque de développer de graves complications associées à la grippe H1N1. **Vous devriez envisager de recevoir le vaccin avec adjuvant offert dès maintenant.**

L'avantage d'une immunité précoce (conférée par la vaccination) contre le virus H1N1 l'emporte sur les risques éventuels associés au vaccin contre la grippe H1N1 avec adjuvant.



- Si vous êtes **enceinte de moins de 20 semaines et en bonne santé, vous pouvez attendre le vaccin sans adjuvant**. Vous êtes moins susceptible de développer des complications associées à la grippe que les femmes dont la grossesse est avancée et les femmes qui ont une maladie chronique grave. Faites-vous administrer le vaccin sans adjuvant dès qu'il vous sera proposé. Si vous souhaitez recevoir le vaccin avec adjuvant, c'est un choix qui s'offre à vous.

Quels sont les avantages...Quels sont les risques?

Votre médecin peut vous aider à considérer vos options, mais il demeure que la vaccination est le moyen le plus efficace de prévenir la maladie et de protéger la santé de votre bébé. Les avantages de la vaccination, soit la prévention de maladies graves et de décès, l'emportent largement sur les risques associés au vaccin.

L'adjuvant présent dans le vaccin contre la grippe H1N1 a fait l'objet d'essais menés chez environ 45 000 personnes; aucun événement indésirable grave n'a été signalé.

Le vaccin sans adjuvant est recommandé pour les femmes enceintes. Il n'existe pas d'éléments probants qui montrent que le vaccin avec adjuvant n'est pas sûr pour les femmes enceintes, mais ce type de vaccin n'a pas fait l'objet d'essais chez ce groupe; le vaccin sans adjuvant est donc à privilégier pour les femmes enceintes.

Le vaccin sans adjuvant est fait de la même façon que le vaccin ordinaire contre la grippe saisonnière, qui est administré sans danger aux femmes enceintes depuis de nombreuses années.

Les événements indésirables graves (problèmes médicaux) consécutifs à la vaccination contre la grippe sont rares. Le taux habituel est d'un événement indésirable grave, par exemple une réaction allergique grave, pour 100 000 doses de vaccin antigrippal administrées. Certains événements indésirables, comme le syndrome de Guillain-Barré, un trouble entraînant la paralysie, sont encore plus rares. Le taux de syndrome de Guillain-Barré est d'environ un cas pour chaque million de doses de vaccin antigrippal administrées.

Il convient de mentionner que le vaccin n'est pas nécessairement la cause de ces événements indésirables, mais que ceux-ci sont signalés parce qu'ils sont apparus après une vaccination. Chaque événement indésirable signalé au Canada fait l'objet d'une enquête pour en déterminer la cause.

Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur l'innocuité de la vaccination et les mythes entourant la vaccination ici.